



Eau



Objectif Limiter le gaspillage d'eau potable.



Moyen n° 1 Poursuivre le plan d'action de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable pour respecter le 20 % de diminution de notre consommation sur 5 ans.



Actions

1

Encourager et soutenir financièrement l'installation d'équipement d'économie d'eau potable.

- Promouvoir l'équipement permettant l'économie d'eau ;
- Mettre en place un incitatif pour l'installation de limiteur d'eau dans les chasses d'eau.

Échéancier



À court terme
(2020-2023)

2

Prévoir dans nos bâtiments municipaux existants et futurs des équipements à faible consommation d'eau et de récupération.

- Faire l'inventaire de nos bâtiments existants et réparer les équipements défectueux. Au besoin, prévoir un plan de remplacement des équipements sur 3 ans ;
- Sensibiliser davantage les professionnels lors de nouvelles constructions pour la municipalité.

À moyen terme
(2024-2027)

3

Diminuer la consommation en eau potable des entreprises de Tadoussac.

- Tenir à jour annuellement une liste de consommation de chaque entreprise ;
- Sensibiliser et aider les grands consommateurs à diminuer leur consommation.

À court terme
(2020-2023)



4

Voir à l'application rigoureuse du règlement sur l'utilisation de l'eau potable.

- Informer la population par le biais du journal Miroir du règlement et des amendes ;
- Accroître l'inspection sur le territoire.

5

Adapter la pression d'eau sur l'ensemble de notre territoire.

- Continuer les actions de sensibilisation et de porte à porte pour vérifier la pression et les bonnes pratiques ;
- Installer deux chambres de réduction de pression en 2020.

6

Continuer le programme de récupération des eaux de pluie.

- Acquisition de baril de pluie (80) à moindre de coût et mise en place d'une campagne de distribution ;
- Mettre en place des barils de récupération des eaux de pluie à l'ensemble des bâtiments municipaux.

7

Élaborer une stratégie pour limiter l'utilisation de l'eau potable pour arroser les jardins.

- Acquisition d'une pompe pour connecter les jardins communautaires à l'étang ;
- Sensibiliser la population sur les moyens alternatifs pour limiter le gaspillage d'eau potable dans les jardins (barils d'eau de pluie, type de plantes à privilégier, etc.).

Échéancier



En continu
(2020-2030)

À court terme
(2020-2023)

À court terme
(2020-2023)

À court terme
(2020-2023)



Moyen n° 2 Optimiser la gestion du réseau d'eau potable.



Actions

1

Améliorer le réseau d'aqueduc municipal pour éviter l'écoulement de l'eau en période hivernale.

- Inventorier les propriétés et les conduites d'eaux municipales problématiques ;
- Mettre en place un programme et un plan d'action pour les travaux correctifs.

2

Sensibiliser les employés municipaux et les citoyens à la gestion responsable de l'eau.

- Campagne de sensibilisation sur le gaspillage de l'eau pendant la période hivernale à cause du gel ;
- Formation du personnel à la gestion responsable de l'eau dans le cadre de leur travail.

3

Mettre en place un programme de détection de fuite.

- Acquérir de l'équipement pour nos vérifications ;
- Installation de débitmètres ;
- Mettre en place une campagne de sensibilisation auprès des citoyens et entreprises aux problèmes de fuites visibles.

Échéancier



À court terme
(2020-2023)

À court terme
(2020-2023)

À court terme
(2020-2023)



Moyen n° 3 Offrir une eau de qualité.



Actions

1

Valoriser la qualité de notre eau municipale.

- Participation au Symposium sur la gestion de l'eau et mise en candidature pour la meilleure eau du Québec.

2

Avoir une usine de traitement de l'eau potable fonctionnelle et performante.

- Faire un suivi rigoureux des installations et voir au respect des exigences gouvernementales.

Échéancier



À court terme
(2020-2023)

À court terme
(2020-2023)



Objectif Protéger la qualité et la quantité des eaux de surfaces et souterraines.



Moyen n° 1 Poursuivre le programme de mise en conformité des installations sanitaires des résidences.



Actions

1

Créer un registre des installations sanitaires non conformes sur notre territoire.

- *Accompagner les propriétaires dans le cadre de notre programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques (fin du programme décembre 2021).*

Échéancier



**En continu
(2020-2030)**

2

Adoption d'un règlement sur la protection des eaux de surface.

**À court terme
(2020-2023)**

Politique environnementale de la municipalité du village de Tadoussac (2020-2030)



Adoptée par voie de Résolution durant la séance du conseil municipal de mars 2020